

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA LOI DU BON SENS

Est-ce parce que les tentatives multipliées contre la République par ses ennemis nous font y revenir ? Est-ce parce qu'on a vécu avec elles comme avec de chères compagnes auxquelles on revient toujours ? Est-ce surtout parce qu'on les croit bonnes, vraies, utiles à la Patrie et à la République — cette forme si élevée de la Patrie elle-même — que beaucoup d'entre nous y restent fermement attachés, à ces vieilles idées qui se résument dans une politique de concentration, d'alliance, d'union républicaine ?...

Que le ministère soit radical et gouverne sans l'appoint, non pas des ralliés qui n'ont cessé d'appartenir à la droite, mais des modérés vraiment et sincèrement républicains qui, dans une si large mesure, ont contribué à fonder la République et l'ont défendue aux plus mauvais jours, le ministère est impuissant.

Que le cabinet, au contraire, soit modéré et gouverne sans le concours des radicaux, nous ne disons point des collectivistes qui n'ont rien de commun avec eux, le ministère est impuissant, impuissant toujours.

Telle est la situation. De nouveau, dans ces derniers temps, elle est apparue avec la dernière évidence.

En veut-on un exemple ?

S'il est une réforme qui ait été promise dans presque toutes les professions de foi des députés élus en août 1893, et dont la promesse ait été renouvelée en mai 1898, c'est la réforme financière.

Eh bien ! l'on a entassé projets sur projets et tous ont échoué. A cet égard, les uns et les autres sont arrivés au même résultat : le maintien du *statu quo*, le piétinement sur place.

Et pourquoi en est-il ainsi ? Parce que la majorité républicaine, cette majorité qui paraissait si forte, si imposante, s'est chaque jour davantage divisée contre elle-même et a fait ainsi de la droite l'arbitre, la maîtresse permanente de la situation.

Voilà où nous en sommes.

Modérés ou radicaux, pouvons-nous croire que tel est le vœu des électeurs, alors surtout que nous en sommes à cinq douzièmes provisoires ?

Pouvons-nous croire que ce soit là ce que le pays réclame des mandataires auxquels il a confié le soin de faire vivre, durer, prospérer la République ?

Qu'on en soit certain, il y a dans la Chambre, comme dans le pays, une majorité républicaine se suffisant à elle-même, et qui sait que le devoir serait de s'élever au-dessus des ambitions et des calculs purement personnels, pour se placer dans la pratique sur le terrain de ces économies dont on parle toujours et pour voter enfin ces réformes mûries par le temps et par l'expérience, qu'on ne voit jamais aboutir.

Trop souvent, combien de preuves en avons nous eu en ces derniers jours, on parle de tout dans les Chambres, rarement des choses utiles. Qui donc n'a été douloureusement ému en constatant de nouveau, avec quelle facilité surtout sont consentis et ratifiés par les Chambres, ces sacrifices immen-

ses, si disproportionnés avec les ressources réelles du Trésor et du pays ?

En agissant ainsi, le Parlement, et dans le Parlement, la majorité républicaine comprennent-ils leur devoir ?

L'heure n'est-elle pas venue d'entendre ces voix qui grossissent et qui grondent et dont l'écho se répercute jusque dans des discours auxquels on ne s'attendait guère, de la part d'hommes qui sont, par essence, des parlementaires et qui ne craignent pas — les imprudents — de dresser contre le Parlement des actes d'accusation qui rappellent ceux du boulangisme lui-même ?

N'y a-t-il pas là, pour tous ceux qui aiment la République et qui voient en elle le gage de notre avenir, matière à de graves réflexions ? Comment ne point s'avouer que ce qui est menacé à cette heure, par ses propres fautes, c'est le Parlement lui-même ? Et comment alors ne pas se dire qu'il y a quelque chose à faire pour rendre au Parlement sa force et sa raison d'être ? Qu'on ne l'oublie jamais, en effet, sans Parlement, l'histoire l'a bien souvent démontré, il n'y a point de libertés et, sans libertés, il n'y a point de République. Les républicains attendront-ils, pour renoncer à leur politique de scission et de division, le jour où retentira une fois de plus la parole fatale : « Il n'y a plus de faute à commettre ».

Trop de fautes ont été commises par une majorité dans laquelle le suffrage universel avait placé ses plus légitimes espérances. Pour réparer ces fautes dans la mesure du possible, la majorité républicaine n'a qu'un moyen, de même qu'elle n'a qu'un devoir, c'est de redevenir, fût-ce au prix de concessions et de sacrifices de la part des uns comme des autres, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser pour le bien du pays et de la République : une majorité forte, unie, sans alliage compromettant et fâcheux.

C. R.

## LA PROPOSITION MILLERAND

Introduire l'humanité dans la loi pénale ; faire servir les progrès de la psychologie scientifique à l'amélioration de notre système législatif, qui se ressent trop de la logique rigoureuse, et par cela même souvent injuste, du droit romain, son ancêtre, c'est évidemment le but à poursuivre. On peut dire même qu'il n'est pas de plus noble but, si on admet, ce qui paraît évident, que toute bonne loi enlève une chance à la Révolution. La formule nouvelle : évolution, mais pas révolution, doit surtout avoir son application dans la loi.

Telle est la philosophie sociale de la proposition Millerand. Le député de Paris a donné un corps à la pétition de M. Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry, qui demandait qu'au nombre des excuses d'un délit, figurât la démence passagère qui résulte d'une fascination irrésistible, ou « des inéluctables exigences de la conservation de sa propre existence ou de celles des êtres dont le délinquant a légalement et naturellement la charge. » Tel le cas d'une mère qui vole un pain pour se nourrir ainsi que ses enfants.

Comme contre partie à cette loi, un autre texte met à la charge des communes la réparation des dommages.

Il est possible que ce projet soulève des

difficultés de détail et que, notamment, on craigne de légitimer le vol, en excusant un vol consciemment commis. Mais la proposition est, au fond, essentiellement équitable et humaine. Elle est le développement logique du devoir de la société envers l'individu. L'être qui a faim doit être soulagé, quelque soit la cause de sa misère. En permettant de prendre un kilogramme de pain ou de viande, qui sauveront de la mort toute une famille, la loi agira pour le plus grand bien des individus et de la société et épargnera à celle-ci le scandale de ces suicides collectifs, qui ont trop souvent attristé notre temps.

M. Millerand a fait son devoir. La Chambre voudra sans doute s'associer à l'œuvre humanitaire entreprise par un de ses membres les plus distingués.

Nous aurons donc le plaisir d'enregistrer, sous peu, à l'actif du Parlement, une mesure excellente. C'est un événement trop rare pour que nous ne le mettions pas dès maintenant en lumière.

X.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mars 1899

M. Deschanel prononce l'éloge funèbre de M. Guillemin, député du Nord.

On reprend ensuite la discussion du budget de la marine.

L'amiral Rieunier demande le vote d'un crédit de 100.000 francs pour les travaux d'approfondissement de la Charente.

Repoussé.  
Les derniers chapitres du budget sont votés.  
On passe au budget des invalides de la marine qui est voté.

On adopte ensuite les 27 premiers chapitres du budget des finances et deux nouveaux douzièmes provisoires :  
Séance demain.

Séance du 24 mars

Deux demandes d'interpellation de MM. Drumont, Lasies et Firmin Faure sur la question juive, sont jointes aux interpellations sur l'Algérie. L'interpellation de M. Millevoye, précédemment ajournée est renvoyée à une des premières séances après la rentrée.

La Chambre adopte en première délibération un projet modifiant l'article unique de la loi du 4 février 1899, portant approbation d'une convention réglant dans plusieurs matières de droit international privé les rapports entre la France et divers pays étrangers.

On reprend la suite de la discussion du budget.

M. Peytral dit qu'il espère qu'avec les 1,200,000 fr. votés, tous les instituteurs ayant droit à la pension de retraite pourront la toucher.

Plusieurs chapitres sont votés.  
Sur la question du crédit pour les dépenses administratives et le traitement des sénateurs, une vive discussion s'engage.

Plusieurs députés ont demandé une augmentation de 1,800,000 fr. sur l'indemnité législative des sénateurs. Il va de soi que le dit amendement est voté, une augmentation correspondante sera réclamée pour les députés.

M. Caillaux demande le renvoi à une commission spéciale.

M. Lemire propose de diminuer le nombre des députés et des sénateurs tout en augmentant leur traitement.

Ces deux propositions sont repoussées.

L'amendement Gras, tendant à une augmentation de un million 800,000 fr. pour le traitement des sénateurs, est alors mis aux voix au fond, et repoussé par 346 voix contre 105.

M. Guyard demande la réduction de l'indemnité. MM. Lasies et Breton, puisque la Chambre n'accepte pas l'augmentation, réclament la gratuité du mandat législatif qui ne sera plus accessible qu'aux heureux de la terre.

La motion Lasies et Breton est repoussée.  
M. Tourgnol proteste contre les gros traitements des fonctionnaires et demande qu'on les réduise tous.

La motion Tourgnol est ajournée.  
Après le vote de deux chapitres la suite est remise à aujourd'hui.

## Sénat

Séance du 25 mars 1899

Il est procédé au tirage au sort du département appelé à élire un sénateur en remplacement de M. Krantz, inamovible, décédé. Le sort désigne la Seine.

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, un projet portant approbation de la convention entre la France et la Russie, relativement à l'exemption pour les Français en Russie et les Russes en France de la caution *judicatum solvi*.

Le Sénat aborde ensuite la deuxième délibération sur la proposition de M. Darbot, relative à la police sanitaire des animaux.

L'ensemble du projet est adopté.  
Séance lundi.

## L'affaire Dreyfus

La Requête de Récusation

Le *Soir* dit que les trois conseillers de la cour de cassation dont la récusation est demandée par M. Mornard, ont remis leurs observations à M<sup>e</sup> Mazeau ; elles sont basées uniquement sur le droit et portent sur trois points :

- 1<sup>o</sup> Les conseillers n'ont pas donné leur avis sur le fond et ne se sont prononcés ni sur l'affaire ni sur l'enquête qui, alors, n'était pas faite ;
- 2<sup>o</sup> En tout cas, les causes d'exclusion n'existent pas devant toutes les chambres réunies ;
- 3<sup>o</sup> La loi de dessaisement veut que tous les conseillers concourent au jugement statuant dans les instances en révision.

## INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis avant-hier en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Le ministre des affaires étrangères déposera, lundi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant approbation des conventions conclues entre la France et l'Angleterre, le 14 juin 1898 et le 21 mars 1899.

Le ministre de la guerre a rendu compte de la mission accomplie par le général Pamard et le colonel Gaudin, à la pyrotechnie, de Bourges. La cause de l'accident du 18 mars dernier n'a pu être exactement déterminée. On suppose qu'une imprudence a dû être commise. Les précautions les plus minutieuses ont été prescrites pour l'avenir. En outre, le ministre a ordonné le déplacement de certains ateliers trop rapprochés de la fonderie. Enfin, la surveillance a été augmentée.

La Révision de la Constitution

Nous avons fait connaître la proposition de M. Gerville-Réache ayant pour objet la révision des lois constitutionnelles. La commission d'initiative s'est prononcée à l'unanimité pour la prise en considération.

Secours aux sinistrés

Pour venir en aide aux populations éprouvées par les inondations, grêle, tempêtes, incendies, etc., le gouvernement a déposé une demande de crédit de 460.000 fr. destinés à soulager les infortunes les plus dignes d'intérêt.

La Convention franco-anglaise

M. Delcassé a fait savoir à MM. de Mahy et d'Estournelles que la convention franco-anglaise devant être soumise à la ratification du Parlement dès lundi, il n'acceptait pas leurs questions, qui trouveraient naturelle-

ment leur place dans la discussion à laquelle donnera lieu cette ratification.

**Adresse à M. Loubet**

Hier soir, le conseil municipal du Mans, réuni sous la présidence de M. Rubillard, député, a voté à l'unanimité moins une voix, une adresse de félicitations à M. Loubet, à l'occasion de son élection nettement républicaine, et il a exprimé la confiance qu'il saura faire respecter la République et protéger ses lois contre tout retour de la réaction.

**Voyage de M. Lockroy**

Le ministre de la marine va entreprendre très prochainement un voyage sur les côtes de la Manche et de l'Océan, en vue d'étudier certaines questions intéressant la défense nationale. M. Lockroy partira de Paris le 3 avril pour Dunkerque, et de ce port il se rendra au Havre, où il étudiera la mobilisation des paquebots comme croiseurs auxiliaires du Havre. Il ira à Cherbourg, puis il parcourra les côtes du Nord de la Bretagne en faisant escale aux divers postes de torpilleurs de Saint-Malo jusqu'à Brest. Après une visite à l'escadre du Nord dans ce dernier port, il se rendra à Lorient, où se trouvera la division de l'école supérieure de la marine qu'il compte également visiter.

Nous croyons savoir que, conformément à l'engagement qu'il a pris au cours de la discussion du budget de la marine, sur l'amendement de M. de Montebello, M. Lockroy va déposer une demande de crédit de 2,500,000 fr. qui seront affectés aux cadres de l'infanterie et de l'artillerie de marine.

**Mort de l'archevêque d'Albi**

M. Jean-Emile Fonteneau, archevêque d'Albi, est mort hier matin. Il était âgé de 74 ans.

**L'Assassinat du Marquis de Morès**

M. Colin de Larmor, rédacteur en chef du journal *L'Echo tunisien*, est poursuivi pour outrages publics contre le résident général de France à l'occasion d'un article publié en tête du numéro du 6 mars sous le titre : « Assassiné par l'Ordre » et accusant formellement le gouvernement du protectorat d'avoir tendu au marquis de Morès un piège dans lequel celui-ci a succombé.

**Les Esterhazy de Hongrie**

Assignation vient d'être lancée au commandant Esterhazy et à son cousin Christian Esterhazy par laquelle défense leur est faite 1° de se servir du nom seul d'Esterhazy (Walzin devant toujours être joint à Esterhazy) 2° de prendre en aucune occasion le titre de comte et de porter les armes de la famille Esterhazy.

**L'Exploration de la haute Atmosphère**

Les expériences faites en vue de l'exploration de la haute atmosphère, interrompues depuis octobre ont été reprises jeudi. Des ballons sondes sont partis à la même heure de Paris, de Limoges, de Strasbourg, de Munich, de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg.

**La catastrophe de Lagoubran**

Les souscriptions parvenues à la mairie de Toulon en faveur des victimes de la catastrophe, atteignent environ 200.000. Les recherches faites de nouveau sur le théâtre de la catastrophe, ont amené la découverte du cadavre d'un enfant dont les obsèques auront lieu aujourd'hui à 11 heures, au faubourg du Pont-du-Las, avec solennité.

Les recherches pour retrouver les frères Bernardi, ouvriers italiens n'ont pas abouti.

**Le Mariage de la Reine-Régente d'Espagne**

Il n'est bruit que de la très prochaine abdication de la reine-régente, qui désire se marier le plus tôt possible avec un archiduc d'Autriche, son cousin.

Le président du conseil des ministres, M. Silvela, fait tous ses efforts pour la dissuader de son projet, mais on doute qu'il y réussisse. Dona Christine est très lasse de son rôle, elle aspire au repos et n'a même plus la patience d'attendre que les trois ans de régence qui lui restent à accomplir soient terminés. D'ailleurs son cœur a parlé et elle veut en finir.

On indique l'infante Isabelle comme régente future, mais le gouvernement semble craindre que la transmission des pouvoirs n'occasionne des troubles graves.

**Affaires de Crète**

La réunion des ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de France présidée par l'amiral Canevaro, a repoussé la demande du nouveau crédit pour la Crète faite par le prince Georges. Elle a décidé d'étudier les moyens de faciliter au gouvernement crétois le crédit sur les marchés européens.

**La mission Fourreau**

Un télégramme daté de Inazaoua, 11 février, annonce que la mission Fourreau repart pour l'Aïr.

La mission a surmonté de grandes difficultés ; elle a perdu deux hommes : un caporal français et un tirailleur indigène ; 140 chameaux ont succombé dans la traversée entre Taderet et Assiou, qui a été très pénible.

La santé de la mission est bonne, son moral est excellent.

Elle a rempli son programme, qui était de traverser le Sahara du Nord au Sud, sans brûler une amorce : elle n'a eu à se défendre contre aucune agression.

**Forêts en feu**

On annonce qu'un violent incendie s'est déclaré dans les forêts de Canau et que le conservateur des forêts a demandé à Bordeaux le concours de la troupe.

**Une explosion en Amérique**

On télégraphie de New-York au *Morning Post* qu'une explosion a eu lieu dans une poudrière à Pennsgrove (New Jersey). Trois ouvriers ont été tués. Il y a une centaine de blessés. Cent maisons ont été détruites.

**Le typhus**

Le typhus vient de faire à nouveau son apparition à la prison Barberousse, à Alger, qui pourtant avait été entièrement désinfectée. Trois indigènes prisonniers, reconnus atteints de cette maladie, ont été transportés hier soir dans l'ambulance d'El-Kettar.

**La fille du 17<sup>e</sup> chasseurs**

Les officiers du 17<sup>e</sup> chasseurs à cheval, en garnison à Rambouillet, viennent d'adopter une petite fille trouvée, en gare de cette ville, dans un wagon de première classe. Voilà qui donne un regain d'actualité à *La Fille du Régiment*.

**Un village en feu**

On mande de Limoges 23 mars : L'avant-dernière nuit, un violent incendie, dont les causes sont encore inconnues, a détruit vingt maisons au village de Mail-loras, commune de Jabreilles. Les dégâts ne peuvent pas être encore évalués. On ne signale, heureusement, aucun accident de personnes ; seul, un homme aurait été brûlé aux mains.

De tout le village, cinq maisons restent seules debout. La gendarmerie de Saint-Sulpice-Laurière s'est immédiatement transportée sur les lieux.

Au dernier moment, nous apprenons que la malveillance paraît devoir être écartée. L'incendie serait dû à des causes purement accidentelles.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Réserve**

M. Thézard, sous-lieutenant de réserve au régiment de Cahors, passe au régiment d'Eureux.

**Un procès**

La ville de Cahors va encore avoir un nouveau procès à soutenir. M. Henras, négociant à Cahors, assigne M. Costes en qualité de maire de Cahors ; il revendique la propriété de la terrasse du café Aubran et de l'escalier qui a été enlevé, avec son consentement, par les soins de la municipalité.

Nous attendrons la fin de ce procès pour nous faire l'écho de l'opinion publique, qui commente la revendication de M. Henras, motifs pris de la prescription trentenaire.

**Société de pisciculture**

Le ministre de l'agriculture vient d'attribuer un supplément de subvention de 100 fr., à titre exceptionnel, à notre société de pisciculture du Lot.

Ce supplément de subvention, joint à l'allocation de 150 fr. déjà accordée en novembre dernier, porte à 250 fr. la subvention que l'Etat a bien voulu accorder sur l'exercice de 1898 à notre société de pisciculture.

**Cirque Bureau**

Nous rappelons que le cirque Bureau, installé sur la place de la République, donnera ce soir, sa première représentation.

**Tribunal correctionnel**

*Audience du 25 mars 1899*

Le nommé Jean Bousquie, (*cal né bol*) a été surpris, le 11 mars courant, par les gendarmes Bouzou et Laborie, sur le pont de Saint-Georges, en flagrant délit de colportage de 1.330 allumettes chimiques de fraude.

Bousquie qui est en état de récidive, est condamné à 300 fr. d'amende.

Guillaume Costes, âgé de 59 ans, et François Marès, âgé de 67 ans, cultivateurs à Cassagnes, sont condamnés chacun à 16 fr. d'amende pour violences réciproques, mais vu leurs bons antécédents le tribunal les fait bénéficier de la loi Béranger.

Le nommé Marcelin Simet, âgé de 34 ans, propriétaire à Cieurac, qui a chassé en temps prohibé, est condamné à 50 fr. d'amende et à la remise du fusil ou à 50 fr. pour en tenir lieu.

Pour le même motif, Raymond Sol, âgé de 37 ans, représentant de commerce à Causade, se voit infliger 16 fr. d'amende et la confiscation du fusil.

La nommée Anna Breil, âgée de 17 ans, fille de service, est prévenue d'avoir soustrait frauduleusement un coffret contenant une certaine quantité de numéraire et des bijoux au préjudice de la dame Lafage, aubergiste, rue Saint-Maurice, 8, elle est condamnée à quatre mois de prison, avec bénéfice de la loi Béranger.

Les nommées Pauline Bouche, épouse Féral, 28 ans, née à Saint-Gaudens ; Marie Béchaq, 28 ans, chanteuse, née à Causerets, et Jeanne Martiningo, 31 ans, originaire du Creusot, sont prévenues : la première, de vol et de vagabondage, et les deux autres de ce dernier délit. Le tribunal condamne Bouché à trois mois de prison, Marie Béchaq et Jeanne Martiningo, à un mois chacune de la même peine.

Le nommé G..., 61 ans, marchand de biens à Cahors, prévenu de s'être, par des moyens frauduleux, fait remettre une certaine quantité de blé et une valeur de 150 fr. par le nommé François Clary, de Valroufié, est condamné à un mois de prison, avec bénéfice de la loi Béranger.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 23 ET 26 MARS 1899

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*.)

L'Aspirant, allégo	Romain
Zerline, ouverture	Auber
Espana, valse	Chabrie
Mireille, fantaisie	Gounod
Tic-Tac, polka	Koll

**Théâtre**

Le mercredi 5 avril, nous aurons une représentation de

**LES P'TITES MICHU**

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 mars 1899

*Naissance*

Laparra, Daniel, à Saint-Henri-Toulousque.

*Décès*

Larnaudie, Eugène-Constant, 13 ans, à l'hospice.

Dajeau, Marie, dite Délaunier, sans profession, 75 ans, célibataire, quai de Regourd.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ. — Foire.** — Notre foire du 22 mars a été assez belle sous tous les rapports.

Les champs de foire étaient bien approvisionnés et les transactions nombreuses, sauf sur les bœufs, où il avait une certaine tendance à la baisse.

Halle aux grains :  
Blé, 17,50 l'hectolitre.  
Maïs, 15 fr. id.  
Fèves, 15 fr. id.  
Haricots 20 fr. id.  
Pommes de terre, 5 à 6 fr. le sac.  
Avoine, 8 fr. les 4/5.  
Prunes de 12 à 15 fr. les 50 kilos.  
Volaille, 0,60 la livre.  
Œufs, 0,50 la douzaine.

Les petits porcelets se vendent toujours fort cher.

Il y avait grande affluence de monde, ce qui fait que les marchands étalagistes ont fait de bonnes recettes.

**PUY-L'EVÊQUE.** — M. Gardeland, receveur de l'enregistrement à Montignac (Dordogne), est nommé receveur à Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Verdier, appelé au bureau de Rozoy-sur-Serre (Oise).

**CONCOTS.** — M. Ausset Jean est décédé à l'âge de 81 ans. Il a rempli sans interruption les fonctions de premier magistrat depuis 1865, c'est-à-dire pendant 34 ans. Nous adressons à son fils M. Ausset, juge de paix du canton de Cahors Sud, nos vifs sentiments de condoléances.

**Arrondissement de Figeac**

**LACAPPELLE-MARIVAL.** — Nous apprenons le décès de M. Karkowski Basile, négociant, adjoint au maire de la commune de Lacapelle-Marival.

**Arrondissement de Gourdon**

**PINSAC.** — Un cas de fièvre typhoïde vient de se produire dans la famille de M. Marty, instituteur. Le licenciement de l'école des garçons paraît s'imposer, au moins pour quelques jours.

**BULLETIN FINANCIER**

Après un excellent début, les ventes ont recommencé, on attribue ces ordres aux difficultés qui pourraient se produire en liquidation à Londres. En effet, on appréhende des reports assez élevés, notamment sur le marché des Mines d'or sud-africaines.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 102,35 a ouvert à 102,37 pour revenir à 102,30 dernier cours ; le 3 1/2 0/0 finit à 103,60 après 103,65 premier cours ; l'amortissable cote 101,30.

La Banque de France a baissé de 50 fr. à 3 975.

Le Crédit Foncier se traite à 755, le Crédit Lyonnais à 905, le Comptoir National d'Es-compte à 607 et la Société Générale à 577. La Banque spéciale des valeurs industrielles cote 225.

Le Suez a baissé de 3 fr. à 3,712. Parmi nos Chemins, le Lyon à 1,945 a seul été coté à terme.

L'Italien a baissé de 20 centimes à 95,05 ; l'Extérieure clôture à 59,15 après 59,45 au début ; le Turc D reste à 22,87, la Banque Ottomane à 567. Le Portugais a reculé de 27,10 à 26,80.

Les Russes sont lourds. Le 3 0/0 1891 a baissé de 40 centimes à 93,85.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**BILLETS DE LIBRE CIRCULATION**

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation le projet de délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1899, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 fr., 2<sup>e</sup> classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, de 0,1344 en 1<sup>re</sup> classe et 0,09072 en 2<sup>e</sup> classe.

*Billets.* — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour avec arrêts

facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

**Validité.** — La durée de validité des billets d'abonnements pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04X0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 5 mai 1841

AVIS

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Caillac, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le propriétaire désigné ci-après a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication numéro 11

SAVOIR :

Le sieur Calmon Jean :

2 ares de terre (section B, n° 1253).

2 ares 20 de jardin (section B, n° 1253)

moyennant la somme de six cents francs (600 fr.) dommages compris.

Caillac, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Le Maire,  
Signé, de GAUDUSSON.

IL VIT UNE ÉTOILE

« Qui sait ? Cela pourra peut-être bien me sauver, » s'écria l'homme qui était étendu sur le canapé. Faible comme il l'était, une telle pensée lui donnait momentanément des forces. Humainement parlant, la probabilité était contre lui. L'espoir nous donne évidemment du courage, bien qu'il soit parfois contraire à la raison. Souvent il ravive les lumières que la brise était sur le point d'éteindre. Néanmoins les lueurs de l'espérance sont quelque fois des étoiles, ou jalons. Il faut toujours mieux tenter un nouvel effort pour nous sortir d'embarras, que de nous livrer au désespoir. Ainsi, par exemple, dans le cas d'un de nos correspondants, ce fut bien une étoile qu'il vit, et non un feu follet. Cela le sauva. Il faut que le lecteur comprenne qu'à l'époque à laquelle nous faisons allusion, M. Joseph Bazy n'avait plus aucun espoir de guérison, et s'était enfin résigné à mourir. Nous prenons la liberté de vous soumettre sa triste histoire telle qu'il la raconte lui-même : — « Vous m'excuserez », dit-il, « si j'ai tant tardé à vous exprimer ma reconnaissance, mais j'ai été si occupé, que je ne pouvais pas trouver le

temps d'écrire. Je vous dois la vie et suis heureux de le reconnaître publiquement. Pendant trois ans j'ai horriblement souffert de l'estomac et du foie. J'avais la peau jaune, et je devais si maigre, que l'on aurait dit, à me voir, que je n'avais plus de chair sur le corps. Je n'avais pas d'appétit, et je ne pouvais prendre qu'une très-petite quantité de nourriture liquide. Durant six mois il ne m'est pas arrivé une seule fois de dormir toute la nuit. J'étais très constipé, et la sécrétion des reins était comme de l'huile et avait une odeur des plus désagréables. Je devins si faible que je ne pouvais me traîner qu'à l'aide de béquilles. Les médecins m'administrèrent plusieurs médicaments, entre autres, de la quinine dont je pris en très grande quantité; mais tout cela semblait me faire plus de mal que de bien. Tous ces remèdes me contèrent les yeux de la tête, sans en obtenir le moindre soulagement.

« Comme je ne pouvais pas prendre assez de nourriture, je devins encore plus faible. Je perdais tout espoir de guérir, et me résignai tristement à mourir. Le médecin lui-même m'abandonna en me disant franchement que j'étais incurable, c'est pourquoi ma famille s'attendait d'un moment à l'autre à voir la fin arriver.

« J'étais dans ce triste état, lorsqu'un jour, étendu sur le canapé, je tâchais de lire un journal pour m'occuper l'esprit. Je le parcourais sans grand intérêt, lorsque tout-à-coup mes regards s'arrêtèrent sur le récit d'un cas de maladie en tout semblable au mien et qui avait été graduellement guéri par un remède appelé la Tisane américaine des Shakers. L'article qui racontait cette guérison, me semblait si vraisemblable, et si raisonnable, que je fus pris subitement d'un nouvel espoir comme si je venais de découvrir une étoile brillante dans l'obscurité de la nuit. Va me chercher un flacon de ce remède, dis-je à ma femme, qui sait s'il ne me sauvera pas ? Je ne pensais pas si bien dire, car dès la première dose de Tisane des Shakers je me sentis quelque peu soulagé. Je dormis cette nuit-là un peu mieux que d'habitude, et le lendemain matin je pus prendre un peu de potage. Ma femme se réjouissait de me voir reprendre de l'appétit. Après le premier flacon je me trouvais beaucoup mieux; la constipation avait entièrement disparu et je ne ressentais plus que très peu de douleurs. Bientôt l'estomac, le foie et les reins reprirent leurs fonctions normales, et désormais je pus prendre des aliments solides sans en souffrir. En un mot, cinq flacons de cette merveilleuse Tisane ont suffi à me rendre la santé. Depuis deux ans j'ai snis fort et bien portant. Je puis travailler avec énergie, sans ressentir le poids de mes 62 ans. Je serais heureux de vous voir publier mon cas de guérison, parce que je tiens à ce que tous ceux qui souffrent sachent

qu'il y a un remède capable de les guérir puisqu'il m'a sauvé la vie, et je ne doute pas qu'il leur rende le même service. » (Signé) Joseph Bazy, jardinier, Boulevard Bonneau, à Château-Gontier (Mayenne); le 27 juin, 1897.

La signature ci-dessus a été légalisée par M. Fuoarrier, maire de Château-Gontier.

Pour recevoir franco tous les renseignements concernant la Tisane américaine des Shakers s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr., 50; 1/2 flacon 3 fr., 00  
Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

**Humeurs froides, glandes.** — St-Jean-d'Arves (Savoie), le 12 avril 1898. — Je suis entièrement satisfait des Pilules Suisses et du Baume Victor, et je viens vous remercier. Mon fils souffrait depuis longtemps d'humeurs froides et de glandes. L'usage des deux remèdes ci-dessus l'a parfaitement guéri. PÉROZ Jean. (Sig. lég.)

Dernières Nouvelles

AFFAIRE DREYFUS

Rejet de la requête en récusation

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, a rejeté la requête en récusation déposée par M<sup>e</sup> Mornard, au nom de Mme Lucie Dreyfus et condamné cette dernière à l'amende de 100 francs édictée par l'article 300 du code de procédure et aux dépens.

PRIME MUSICALE GRATUITE

**PIANISTES !** Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

ORFÈVRE CHRISTOFLE  
GOUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy  
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE  
Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta

**LIEBIG** Véritable Extrait de Viande **LIEBIG**  
**LIEBIG**  
**LIEBIG**  
**LIEBIG**  
**LIEBIG**

INDISPENSABLE dans toute bonne cuisine, pour préparer et améliorer potages, sauces, légumes, ragoûts, etc.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 75

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

II

— Des amis.

— Ceux qui m'ont fait pénétrer jusqu'à vous. Des amis qui paraissent bien faibles, bien peu influents, une jeune modeste et son amoureux, un ouvrier boulanger... Mais ils me sont soumis corps et âme. Ils ont pitié de mes maux, de nos maux à tous les deux, car ils s'aiment, et ils savent combien il est douloureux d'être séparés quand on s'aime. Ils découvriront, eux, ce qu'est ce Tartas. Ils le surveilleront au besoin.

Le gardien frappa de nouveau à la porte, et, sans avoir attendu qu'on lui dit d'entrer, il la fit tourner sur ses gonds.

— Vous n'êtes pas raisonnables, dit-il. Je risque de perdre ma place. Il faut sortir ! Edgar se jeta dans les bras d'Ariane.

— Ariane, mon adorée ! s'écria-t-il, c'est mon cœur qui s'en va avec vous. C'est la lumière, c'est la vie !

Et il l'étreignait en sanglotant, à la grande stupeur du père Jérémie, qui commençait à croire qu'il avait été joué par son ami Méria-deck.

— Allons ! allons ! fit-il plus rudement. Ariane se dégagea.

— Non, pas adieu, dit-elle, mais au revoir ! Et elle sortit du cachot avec le gardien.

III

Deux jours se passèrent. Ariane avait refusé de voir Henri Soulac qui était venu plusieurs fois à l'hôtel. Elle avait répondu une fois pour toutes à son père qui la conjurait de ne pas tenir rigueur au jeune homme :

— Voulez-vous, mon père, que je lui jette de nouveau son crime à la face, avec des probabilités et presque des preuves, cette fois, avec le nom de l'homme qui a été son complice, son instrument ?

L'ancien magistrat, épouvanté, n'avait pas osé insister. Il voyait que sa fille était dans un de ces états d'âme qui font commettre toutes les folies. Bien qu'il crût moins que jamais à la culpabilité d'Henri Soulac, il redoutait une scène dans le genre de celle à laquelle il avait un jour assisté, la terreur au front, et il avait laissé sa fille tranquille, attendant du temps et de l'éloignement d'Edgar de Cordouan, qui ne pouvait pas rester longtemps maintenant au fort du Hâ, l'apaisement sur lequel il comptait toujours.

Henri Soulac d'ailleurs n'avait pas demandé

trop instamment à revoir celle qu'il aimait. Il avait peur de la jeune fille et redoutait de se trouver en face de ses grands yeux clairvoyants, accusateurs. Lui aussi, il préférerait attendre, bercé encore par il ne savait quel espoir insensé. Il n'avait point entendu reparler de Tartas et croyait de ce côté-là tout danger désormais écarté.

Tartas n'avait aucun intérêt à le livrer, au contraire. Voilà ce qu'il se disait toujours et ce qui le rassurait.

Les choses étaient ainsi; dans Bordeaux, l'oubli commençait à se faire sur le drame des Chartrons. On ne songeait plus au malheur d'Edgar de Cordouan et à son innocence possible, quand, un beau matin, une nouvelle y éclata comme un coup de foudre.

Cette nouvelle, donnée en dernière heure par les journaux, ne contenait que quelques lignes au-dessous d'un titre à sensation mis en caractères gigantesques et ainsi conçu : « Fuite et mort de M. de Cordouan ».

Quant à la nouvelle elle pouvait se résumer ainsi :

« Nous apprenons à l'instant même un bruit qui va jeter l'émoi dans Bordeaux et dans la France entière.

« Ce bruit, que l'on cherche encore à tenir secret, nous ne savons trop dans quel but, — est le suivant :

« Il paraît qu'hier soir M. Edgar de Cordouan, détenu, comme on le sait à la prison du fort du Hâ et qui, depuis sa condamnation, était devenu sombre et taciturne, serait parvenu, avec l'aide de son grand-père, le vice-

amiral de Cordouan, à s'évader de son cachot, et poussé sans doute par le remords et l'affroi que lui inspirait la perspective d'aller au baigne, aurait profité de la liberté qui lui était offerte pour chercher dans la mort l'oubli de tous ses maux.

« On a retrouvé ce matin, en effet, au bord de la Garonne, tout près de Lormont, les effets avec lesquels le malheureux jeune homme était sorti la veille, de sa prison.

« Tout fait croire à un suicide. »

Tel était l'embryon du récit fait à la hâte par le journal, qui n'avait pas eu le temps de prendre des informations complémentaires, tant il avait à cœur, pour un fait de cette importance, d'arriver bon premier.

En un clin d'œil, Bordeaux tout entier connut la nouvelle et toute la ville fut en rumeur.

M. de Millanges avait un des premiers entendu crier par les porteurs de journaux le titre à sensation : « Fuite et mort de M. de Cordouan », et il s'était précipité dehors ne songeant pas, dans sa hâte, à envoyer un domestique pour acheter le journal.

Il parcourut la feuille avec avidité, puis il se rendit chez sa fille à qui il était presque heureux d'annoncer ce dénouement inattendu qui allait peut-être changer toutes ses idées, modifier son opinion sur M. de Cordouan.

Il tendit à Ariane le journal encore humide.

— Voici, lui dit-il, une nouvelle qui va sans doute, ma fille, te faire changer d'avis sur le compte de M. de Cordouan.

(A suivre).

# L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

## DEUXIÈME PARTIE

### II

#### FORUM RUSTIQUE

Le brigadier Jolibois se chargea de satisfaire la demande du magistrat. Du haut de sa monture, le gendarme dominait la foule des curieux.

— Tenez, annonça-t-il en étendant la main, voici qu'on la ramène, la citoyenne Arnould, et dans un état lamentable, consécutivement parlant...

L'attention générale, se porta aussitôt sur le point qu'indiquait Riche-en-Bec.

Marianne descendait la côte dans un groupe de paysans...

Ses vêtements et son visage étaient couverts de poussière et de sang. Une balafre d'un rouge vif entaillait son front blême. Elle marchait avec peine, et deux de ceux qui l'accompagnaient étaient obligés de la soutenir sous les bras...

Lorsque, de loin, au milieu du cercle que formait le populaire autour des principaux

personnages de notre drame, elle aperçut sa jeune sœur et la fille du garde-chasse, unies dans une étreinte d'amitié passionnée, elle fit un brusque haut-le-corps; ses paupières battirent, son sourcil se fronça, ses traits se contractèrent, ses dents grinçèrent sous ses lèvres convulsivement serrées, et sa physionomie revêtit un effrayant caractère de colère sombre et haineuse.

Mais c'était une Mélusine aux visages multiples. Quand elle eut pénétré à l'intérieur du cercle, tout en elle ne respirait plus que la joie sans bornes de retrouver vivantes celles dont elle croyait les cadavres gisants mutilés au fond du Petit-Vair. Et ses premières paroles furent un énergique élan de reconnaissance envers cette Providence à qui elle devait le salut inespéré de sa chère Florence et de sa non moins chère citoyenne Hatier.

Le docteur ayant voulu la penser : — Est-ce que c'est la peine? fit-elle. La Benjamine et la Denise n'ont rien de cassé, grâce à Dieu: eh bien, me voilà toute guérie. Une potée d'eau fraîche pour me débarbouiller, des compresses d'eau de sel sur mes égratignures, et demain je pourrai vaquer à mon ouvrage...

Puis comme on l'assailait de questions de tous côtés, elle avait expliqué d'une façon brève, — mais claire, nette et souverainement naturelle, — comment les choses s'étaient passées.

En abordant le plateau, qui du sommet de la montée, s'étendait jusqu'au château, Cabri avait paru inquiet et tourmenté. La grande

filie avait alors sauté à bas du véhicule pour s'assurer si quelque partie du harnais n'était point ajustée de manière à le molester...

Mais au moment où, sans défiance, elle lui visitait la ganache, l'animal, pris d'une sorte de vertige dont elle ne pouvait deviner la cause, l'avait d'un furieux coup de tête envoyée rouler à dix pas.

Le heurt du mors lui avait ouvert le front. Elle était restée sur la route, étourdie et comme assommée. Des gens des Armoises qui s'en retournaient au hameau, étaient venus la ramasser...

Ces paysans, qui avaient tout vu, — à distance, — complétèrent le récit de la vigarou: une fois débarrassée de celle-ci, le cheval avait fait demi-tour. Le soleil, la chaleur l'avaient-ils rendu fou?... Ou avait-il été piqué par un insecte?... Toujours est-il qu'il était reparti, — comme une flèche, — dans la direction de Vittel.

Quand on eut appris à Marianne à quelle extrémité il avait fallu avoir recours pour l'arrêter au moment où il allait précipiter dans le courant le char-à-bancs et les jeunes filles :

— Pauvre Cabri! dit-elle, il a failli causer un grand malheur mais c'est égal, c'était un brave serviteur.

— Hélas! citoyenne, répliqua Philippe, il n'a pas dépendu de moi de vous le conserver. C'est la nécessité qui a conduit ma balle. Le malheureux bidet, d'ailleurs, n'est déjà pas si à plaindre, — ayant eu une mort de soldat...

Le « brave serviteur » reposait sur la berge,

— la tête dans une mare de sang...

L'androgynisme s'en fut agenouiller auprès de ce corps encore chaud. Elle lui souleva la tête par les naseaux et sembla s'absorber dans un examen attentif de l'endroit frappé par le projectile. Mais il n'y avait pas que de la pitié dans cet examen minutieux...

Une inquiétude réelle s'y dissimulait sous l'abri des paupières rabattues et s'y trahissait dans le tremblement de la main.

Lorsque la grande fille se releva, vous vous seriez imaginé que sa bouche, qui remuait imperceptiblement — adressait un adieu au malheureux bidet...

Il n'en était rien, cependant, Marianne se posait une question. Elle se demandait — fin-térieurement — avec surprise, avec stupeur :

— L'épingle n'y est plus. Qui a donc enlevé l'épingle?...  
IV

#### DISSENSIONS INTESTINES

Ce dimanche-là, — fait sans précédent dans ses habitudes, réglées à l'instar d'un papier de musique, — Vittel ne se mit guère à table qu'à deux heures de l'après-midi. Mais quoi! elles avaient pris du temps, les différentes péripéties que nous avons essayé de photographier!... Et la population du bourg avait tenu à vider jusqu'à la dernière goutte la coupe des surprises et des émotions.

(A suivre.)

## BIBLIOGRAPHIE

### Tout Paris sous la Main

La fin de notre siècle aura réalisé un véritable miracle de typographie et de bon marché : le **Paris-Hachette** qui pour 3 fr. 75, met en 1600 pages sur trois colonnes, Paris tout entier sous la main.

La première partie de cet Annuaire illustré de Paris pour 1899 contient près de 3000 rubriques sur les Pouvoirs Publics, les Services Administratifs, l'Enseignement, les Sciences, les Lettres, les Arts, le Commerce, l'Industrie.

La deuxième partie donne 140.000 adresses de l'Industrie et du Commerce parisiens.

La troisième partie, la nomenclature de toutes les rues de Paris.

La quatrième partie, les Adresses Mondaines de toutes les notabilités parisiennes avec indication de leur jour de réception et de leur villégiature.

Ces quatre Annuaires en un seul.

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont des relations avec Paris ou y sont appelés par des affaires, comprendront l'utilité d'un pareil livre qui réunit de si nombreux renseignements et offre, en outre, à ses acheteurs, un grand Plan complet de Paris et 10 bons pour 10 billets de théâtre à prix réduit pour une ou deux personnes.

L'édition de 1899 du **Paris-Hachette**, qui vient de paraître, est illustrée de 1156 portraits et de nombreuses statistiques pittoresques reflétant le mouvement vivant de la grande capitale.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1348, du 25 mars 1899.

Le générateur à vapeur Turgan, par Chenevay. — Les Dinosauriens, par Nadailac. — Analyse physique des corps, par J.-E. Gal. — La transparence des corps opaques et la lumière noire, par A. de Marsy. — Mars à l'opposition de 1899, Lucien Liberty. — Le vin de champagne, par L. R. — Le répartiteur angulaire, par C.-E. Guillaume. — Les freins pour voitures, par Flamel. — Un curieux phénomène d'ombre, par J. Derôme. — Les voyageurs de chemins de fer en France, par L. Reverchon. — Titrage d'une solution, par A. C. — Restitution du vieux Paris, par Albert Tissandier. — Correspondance, par D. Centupio. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 20 mars 1899, par Ch. de Villedeuil. — Nécropole pour chiens, par Henri de Thiersant.

Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

### VIENT DE PARAITRE NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

#### COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

### L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public  
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prié  
Livre de morale pratique et de lecture courante  
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

#### CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les

membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

### Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

#### LA

## MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

## PIANOS ET MUSIQUE

### A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

## J. VALDIGUÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguè, des échantillons de

ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Fêtes de Pâques 1899

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 13 Avril inclus les coupons de retour des billets d'aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son tarif spécial G V n° 2, pendant la période du samedi 25 mars inclus au mercredi 12 avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 13 avril.

### Les nouvelles Voitures à couloir sur le chemin de fer d'Orléans

Les personnes qui ont voyagé entre Paris et Bordeaux dans les rapides du chemin de fer d'Orléans, connaissent les confortables voitures à couloir qui entrent dans la composition de ces trains.

En vue d'étendre les avantages offerts au public par ce genre de voiture, la Compagnie d'Orléans vient d'en faire de nouvelles applications sur ses autres grandes lignes.

Les trains express auxquels cette mesure vient d'être appliquée sont au nombre de 10, savoir :

- 2 express sur la ligne de Paris à Nantes ;
- 2 — — de Paris à Quimper ;
- 2 — — de Paris à Limoges ;
- 2 — — de Paris à Toulouse ;
- 2 — — de Paris à Tours ;

indépendamment des 2 rapides de la ligne de Paris à Bordeaux, déjà pourvus depuis plusieurs années.

Le couloir de chaque voiture, non seulement permet de circuler d'un compartiment à l'autre, mais encore donne accès à un cabinet de toilette avec water-closet.

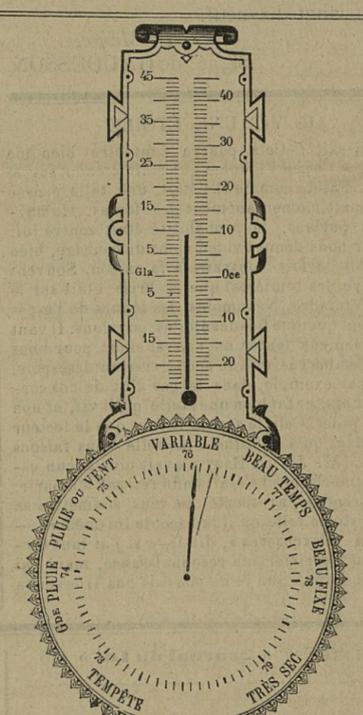
Ajoutons que la plupart de ces voitures sont déjà pourvues de l'éclairage électrique, dans les compartiments, couloirs et cabinets.

### Semaine Sainte à Séville. Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 27 Mars au 1<sup>er</sup> Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de

250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.



Baro-Thermomètre.  
Température minima du jour : — 3,5  
Id. maxima de la veille : 10.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

## LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

#### AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'un des gérants : B. ALIBERT